## Z H P 0 U H H R Z 0 S H

Ministère de l'Education Nationale, de la Recherche et de la Technologie

INSTITUT UNIVERSITAIRE PROFESSIONNALISE UNIVERSITE GRENOBLE

## TITRE D'INGENIEUR-MAITRE MAITRISE

Vu le décret n° 84-573 du 5 juillet 1984 modifié relatif aux diplômes nationaux de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 14 août 1992 relatif à l'intitulé du titre d'ingénieur maître et à la dénomination nationale des diplômes délivrés dans les établissements d'enseignement supérieur au titre des instituts universitaires professionnalisés;

Vu l'arrêté du 5 mars 1993 relatif à l'habilitation de l'université de Grenoble à délivrer le titre d'ingénieur maître ;

Vu les pièces justificatives produites par Monsieur FROMAGER Frédéric, né(e) le 19 mai 1969 à ANNECY (Haute-Savoie) en vue de son inscription en troisième année d'institut universitaire professionnalisé;

Vu les procès-verbaux du jury attestant que l'intéressé(e) a satisfait au contrôle des connaissances et des aptitudes prévus par les textes réglementaires.

Mention PASSABLE est décerné à LA MAITRISE ET LE TITRE D'INGENIEUR-MAITRE, spécialité GENIE MATHEMATIQUE ET INFORMATIQUE

Monsieur FROMAGER Frédéric au titre de l'année universitaire 1994-1995

Le Président

Le titulaire

Claude FEUERSTEIN

Erançois-Xavier LE DIMET

Le Directeur,

Fait à Grenoble, le 27 juillet 1999

Le Recteur d'Académie, Chancelier des universités

N°381 343

Bernard BUBREUIL

Zo

GRENI